

(11)
(N° 108.)
—

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 JUIN 1855.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits extraordinaires au Département de la Guerre.

(Voir les Nos 160 et 233 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHEER, le Vicomte DESMANET DE BIESME, MOSSELMAN, le
Baron SEUTIN, et le comte DE RENESSE-BREIDBACH, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le peu de temps que nous avons pour faire ce rapport nous oblige de vous le soumettre sans pouvoir entrer dans beaucoup de détails.

Vous savez que les crédits dont il est question dans ce Projet, ont été votés dans une autre enceinte, il y a quelques heures seulement. Une partie du Sénat étant à la veille d'être renouvelée, il est dans les convenances de ne pas retenir plus longtemps les membres éloignés de chez eux ; d'un autre côté, par suite des graves événements qui se passent en Europe, il est prudent de ne pas retarder le vote de ce projet, qui doit servir à la défense du pays, et certes, lorsqu'il s'agit de la défense de la Belgique, on ne saurait s'occuper avec trop de célérité des moyens d'y pourvoir.

Le Gouvernement avait demandé la somme de 9,400,000 francs, répartis sur quatre exercices successifs, à déterminer par arrêté royal, et à couvrir par des bons du Trésor.

L'emploi de cette somme se trouve détaillé dans l'Exposé des Motifs de M. le Ministre de la Guerre.

Dans les sections de la Chambre des Représentants, ce Projet de Loi a été l'objet d'un examen approfondi; des objections sérieuses y ont surgi : à cette occasion, le gouvernement a déclaré qu'aucun engagement n'avait été contracté dans les 9,400,000 fr. et que le vote de la législature était libre ; vous trouverez encore de plus amples détails dans le rapport de la section centrale de l'autre chambre; la question du camp retranché d'Anvers a donné lieu à de très-vifs débats ; beaucoup de réclamations ont surgi de ce chef ; la section centrale a décomposé le chiffre de 9,400,000 fr. ; elle a voté, à l'unanimité, l'ajournement pur et simple de la dépense de 5,440,000 fr., projetée pour l'achèvement du camp retranché d'Anvers. Quant aux autres allocations, elles ont été admises par cinq membres, et deux abstentions ; la section centrale a formulé

ensuite un **Projet de Loi**, ouvrant au département de la guerre un crédit extraordinaire de 2,500,000 fr. pour le matériel de l'artillerie, 1,400,00 fr. pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie ; ces crédits, à répartir par arrêtés royaux, entre les exercices de 1855, 1856, 1857 et 1858, au moyen de bons du trésor.

La Chambre des Représentants ayant donné son adhésion à ce projet, nous avons l'honneur également de vous proposer son adoption à l'unanimité, et comme il est dans l'intérêt de la défense du pays, nous vous demandons aussi l'urgence.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE RENESSE-BREIDBACH.